

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 06 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	20	
Date de la convocation : 09 octobre 2024			
Date d'affichage : 09 octobre 2024			
Vote : Pour : 20			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Présents : Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Gilbert CROS, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.
			Présents par procuration : Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Robert PISSAVY, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Flore COUTURE, Annie COUDERC donne pouvoir à Jean BOUCHER
			Absent : Béatrice THOMAS, Félix ROCHE
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Décision modificative n°2 BUDGET PRINCIPAL 2024

Lors du vote du budget il a été souligné que nous n'inscrivons pas les montants des crédits de remboursement de l'emprunt 2024 & des lignes de trésorerie en l'absence d'éléments fiables. Des crédits de réserve étaient inscrits au chapitre 011 pour affiner à la fin de l'exercice budgétaire.
Ainsi il est proposé la décision modificative qui suit :

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de réception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-BF_049_2024-BF

A G E D I

BUDGET PRINCIPAL	
DECISION MODIFICATIVE n°2	
SECTION FONCTIONNEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
CHAPITRE 011	- 30 000,00 €
60621 - Combustibles (gaz)	
TOTAL	-30 000,00 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
CHAPITRE 66 - Charges financières	30 000,00 €
6615 - Intérêts lignes de trésorerie	
TOTAL	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

 Le Maire,
Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 07/11/2024

Date de reception de l'AR: 07/11/2024

015-200071702-BF_049_2024-BF

A G E D I